



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Autoroutes

Question écrite n° 6560

Texte de la question

M Patrick Ollier attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'équipement et du logement, sur la réalisation future de l'autoroute Sisteron-Gap-Grenoble. Les déclarations faites par le ministre à la revue Le Moniteur, réaffirmées par la suite lors de la commission Production et échanges, le jeudi 3 novembre 1988, ont permis de confirmer les décisions d'itinéraires prises par le précédent gouvernement et donc le tracé de l'autoroute Sisteron-Grenoble en passant par Gap. Pourtant, à la suite d'une réunion technique qui s'est tenue à Paris, l'itinéraire décidé semblait devoir être remis en cause et on reparle, dans les Hautes-Alpes, du passage par le col de Lus-La Croix-Haute. Il lui demande de bien vouloir rassurer personnellement les élus et les populations du département des Hautes-Alpes, en réaffirmant sa volonté d'engager la construction de cette autoroute en respectant le tracé initialement prévu, passant par la ville de Gap, avec une sortie à proximité du col de Mans, pour ouvrir ainsi l'autoroute à l'ensemble des activités économiques du nord de ce département.

Texte de la réponse

Reponse. - L'autoroute Grenoble-Sisteron est inscrite au schéma directeur routier national approuvé par décret du 18 mars 1988 ; son intérêt comme itinéraire de doublement de la vallée du Rhône s'est trouvé renforcé par la décision de principe du comité interministeriel d'aménagement du territoire du 17 novembre 1988 d'ajouter au schéma directeur une liaison autoroutière entre A 42 et A 43 (Amberieu-Bourgoin) et une autre entre A 51 et A 8 (à l'est d'Aix-en-Provence). À la fin de l'année dernière, il est apparu indispensable d'approfondir la concertation avec toutes les parties concernées avant que soient prises, en toute connaissance de cause, les orientations finales à retenir pour le tracé de l'autoroute Grenoble-Sisteron. C'est ainsi qu'ont été réunis au ministère de l'équipement et du logement, les 14 décembre 1988 et 12 janvier 1989, les principaux responsables élus et professionnels des départements des Hautes-Alpes, des Alpes-de-Haute-Provence, de l'Isère et de la Drome, ainsi que les associations de défense de l'environnement. Compte tenu de l'ensemble des points de vue exprimés, et en raison de l'importance que revêt, en terme d'aménagement du territoire et de développement économique et touristique pour les départements des Hautes-Alpes et des Alpes-de-Haute-Provence, un passage de l'autoroute à Gap, il a été décidé de confirmer l'option de tracé passant par cette ville. En conséquence, il a été demandé aux services techniques de l'Équipement de poursuivre les études de l'avant-projet sommaire de l'autoroute Grenoble-Sisteron en privilégiant les solutions contournant Gap par l'Est sans pour autant allonger sensiblement le tracé ; cet avant-projet servira de base, le moment venu, au dossier qui sera soumis à l'enquête publique.

Données clés

Auteur : [M. Ollier Patrick](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6560

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : équipement et logement

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et de la mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 décembre 1988, page 3593